



MATERNICE

forlife

Notre charte Partenaire MATERNICE

Dans une démarche d'excellence, la société MATERNICE engage ses partenaires autour de critères de sélection bien précis

1

Entretien de sélection :

Lors de ce premier entretien téléphonique, l'équipe MATERNICE évalue le potentiel du futur Partenaire, ce dernier doit justifier d'un diplôme acquis et à jour, d'une expérience dans son domaine de compétence et si cela est nécessaire, nous nous renseignons également sur la qualité des prestations fournies (satisfaction client).

2

Vérification juridique :

Dans un second temps, nous vérifions que le Partenaire travaille dans les règles de l'art. Pour cela il doit nous fournir un certain nombre de justificatifs :

- ◇ Diplômes/certificats nécessaires à la pratique de l'activité dispensée par le Prestataire
- ◇ Kbis
- ◇ Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- ◇ Pièce d'identité
- ◇ Justificatif de domicile
- ◇ Curriculum Vitae à jour

3

Tests en conditions réelles :

Afin de nous assurer que vous serez accueillis dans de parfaites conditions et ainsi permettre de vous détendre et de faire de cet instant un agréable souvenir, l'équipe MATERNICE teste pour vous les prestations du Partenaire avant d'être proposées sur le site.

4

Le partenaire s'engage :

Une fois ces trois étapes réalisées et dans le but de vous garantir le meilleur service possible, le Partenaire s'engage à :

- ◇ Garantir une image professionnelle par sa tenue, son hygiène et ses outils
- ◇ Vous accueillir dans un cadre propre, soigné et propice à la détente
- ◇ Adopter un comportement exemplaire dans l'exercice de ses missions
- ◇ Assurer la remontée des informations nécessaires au suivi des Prestations que MATERNICE lui a confiées
- ◇ Respecter les horaires des prestations
- ◇ Avoir une attitude courtoise, discrète et professionnelle à l'égard des Utilisateurs
- ◇ Présenter le cas échéant, les diplômes nécessaires à la pratique de son/ses activités

Enfin, au-delà des exigences réglementaires exigées par MATERNICE de ses Partenaires, elle désigne la société MANGOPAY, fournisseur de MATERNICE. Spécialisée en solution de paiement, qui dispose d'un agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et qui encaisse, pour le Partenaire, le coût des prestations. Ceci garantit la sécurité des transferts d'argent.

Powered by  **MANGOPAY**

 **Crédit Mutuel
ARKEA**

Payline by MONEXT